

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

**RAPPORT DE LA REUNION DU COMITE PERMANENT
SUR LES THONIDES ET MARLINS**

(Suva, Fidji, 19-21 juin 1989)

SPC Library

30 105
Bibliothèque CPS

**Commission du Pacifique Sud
Nouméa, Nouvelle-Calédonie
1990**

©Commission du Pacifique Sud, 1990

La Commission du Pacifique Sud autorise la reproduction, même partielle,
de ce document sous quelque forme que ce soit,
à condition qu'il soit fait mention de l'origine.

Texte original : anglais

Commission du Pacifique Sud, Catalogage avant publication

Commission du Pacifique Sud. Réunion du comité permanent
sur les thonidés et marlins

Rapport de la réunion du comité permanent sur les thonidés
et marlins

Suva, Fidji, 19-21 juin 1989

1. Tuna fisheries--Oceania--Research I. Title

639.2758099072

ISBN 982-203-158-0

AACR2

TABLE DES MATIERES

	Page
RESUME DES DEBATS	1
1. FORMALITES	1
1.1 Allocution d'ouverture	1
1.2 Nomination du président et des rapporteurs	1
2. SUITE DONNEE AUX MESURES ADOPTEES EN 1988	1
3. ACTIVITES CONDUITES AU TITRE DU PROGRAMME CPS D'EVALUATION DES THONIDES ET MARLINS	1
3.1 Projet régional de marquage des thonidés - programme de travail et compte rendu des activités	3
3.2 Couverture actuelle des données disponibles sur les pêcheries des thonidés de la région	8
3.3 Océanographie et pêche de thonidés	12
4. THON JAUNE DU PACIFIQUE OCCIDENTAL - MODALITES DE L'EVALUATION DES STOCKS ET DES ETUDES SUR L'INTERACTION ENTRE PECHERIES	13
5. ACTIVITES DE RECHERCHE SUR LES THONIDES ET MARLINS CONDUITES EN COLLABORATION PAR LES PAYS INSULAIRES DU PACIFIQUE, LES PPPH ET LES PAYS DE L'ASEAN	15
5.1 Colloque WPFCC sur la recherche thonière	15
5.2 Etude de collaboration Japon JFSFRL/Programme thonidés	16
5.3 Collaboration future, dont échange de statistiques halieutiques	17
6. RAPPORT SUR LE COLLOQUE DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RECHERCHES CONSACREES AU GERMON DU SUD (SPAR)	21
7. PROJET DE REUNION CONSULTATIVE D'EXPERTS (FAO) SUR L'ETAT DES STOCKS ET LES INTERACTIONS DES RESSOURCES THONIERES DANS LE PACIFIQUE	22
8. QUESTIONS DIVERSES	23
9. DISPOSITIONS CONCERNANT LA PROCHAINE REUNION	23
BIBLIOGRAPHIE	25

Figure 1	Structure du service des pêches de la CPS	2
Figure 2a	Zone statistique de la CPS	10
Figure 2b	Zone statistique de la FAO	11
Tableau 1	Couverture de la zone statistique de la CPS par les données détenues dans la base de données de la Commission	9
Annexes		
I	Liste des mesures 1988 et suite donnée	27
II	Liste des mesures pour 1989	31
III	Documents d'information présentés lors de la réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins	35
IV	Ordre du jour	37
V	Liste des participants à la réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins	39

RESUME DES DEBATS

1. FORMALITES

1.1 Allocution d'ouverture

1. M. Jon Jonassen, Directeur des programmes, ouvre officiellement la réunion, au nom de la Commission du Pacifique Sud, en prononçant une allocution par laquelle il souhaite la bienvenue aux participants et expose dans ses grandes lignes le rôle du comité permanent qui est de conseiller les services chargés du Programme d'évaluation des thonidés et marlins.

1.2 Nomination du président et des rapporteurs

2. Des excuses sont transmises au nom des représentants des Iles Cook et de Vanuatu. En l'absence du représentant des Iles Cook, qui devait présider le comité, il est décidé unanimement que M. Albert Caton, représentant de l'Australie, assumera cette charge.

3. Les rapporteurs sont nommés comme suit :

Coordonnateur - M. Tim Adams, Fidji

Point 3 de l'ordre du jour - M. Talbot Murray, Nouvelle-Zélande

Point 4 de l'ordre du jour - M. Jerry Wetherall, Etats-Unis d'Amérique

Point 5 de l'ordre du jour - M. Tim Lawson, Commission du Pacifique Sud

Point 6 de l'ordre du jour - M. John Hampton, Commission du Pacifique Sud

Point 7 de l'ordre du jour - M. Robert Gillet, Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture.

2. SUITE DONNEE AUX MESURES ADOPTEES EN 1988

4. Le rapport du comité permanent sur les thonidés et marlins émanant de la conférence technique régionale sur les pêches de 1988 est présenté dans le document d'information "Information Paper SCTB 1". Les différentes mesures figurant sur la liste pour 1988 seront examinées par le comité en fonction des différents points de l'ordre du jour.

3. ACTIVITES CONDUITES AU TITRE DU PROGRAMME CPS D'EVALUATION DES THONIDES ET MARLINS

5. Présentant le document d'information "Information Paper SCTB 2", le directeur scientifique du Programme thonidés précise que les statistiques halieutiques, les études écologiques sur les thonidés, l'évaluation des stocks et l'interaction entre pêcheries constituent les principales composantes du Programme d'évaluation des thonidés et marlins (figure 1). Au titre de cette dernière composante, il souligne que le projet régional de marquage des thonidés constitue la principale initiative pour l'année à venir.

6. La persistance des problèmes d'effectifs et de financement a, dans une certaine mesure, limité les progrès dans plusieurs domaines, dont celui couvert par le projet régional de marquage des thonidés. Bien que ce dernier n'ait pas encore démarré, une campagne locale de marquage est en passe de pouvoir être lancée dans les Iles Salomon. Le marquage effectué au niveau des différents pays tendra à compléter le projet régional; il a pour objet d'actualiser les travaux effectués à l'origine au titre du Programme d'étude et d'évaluation des stocks de

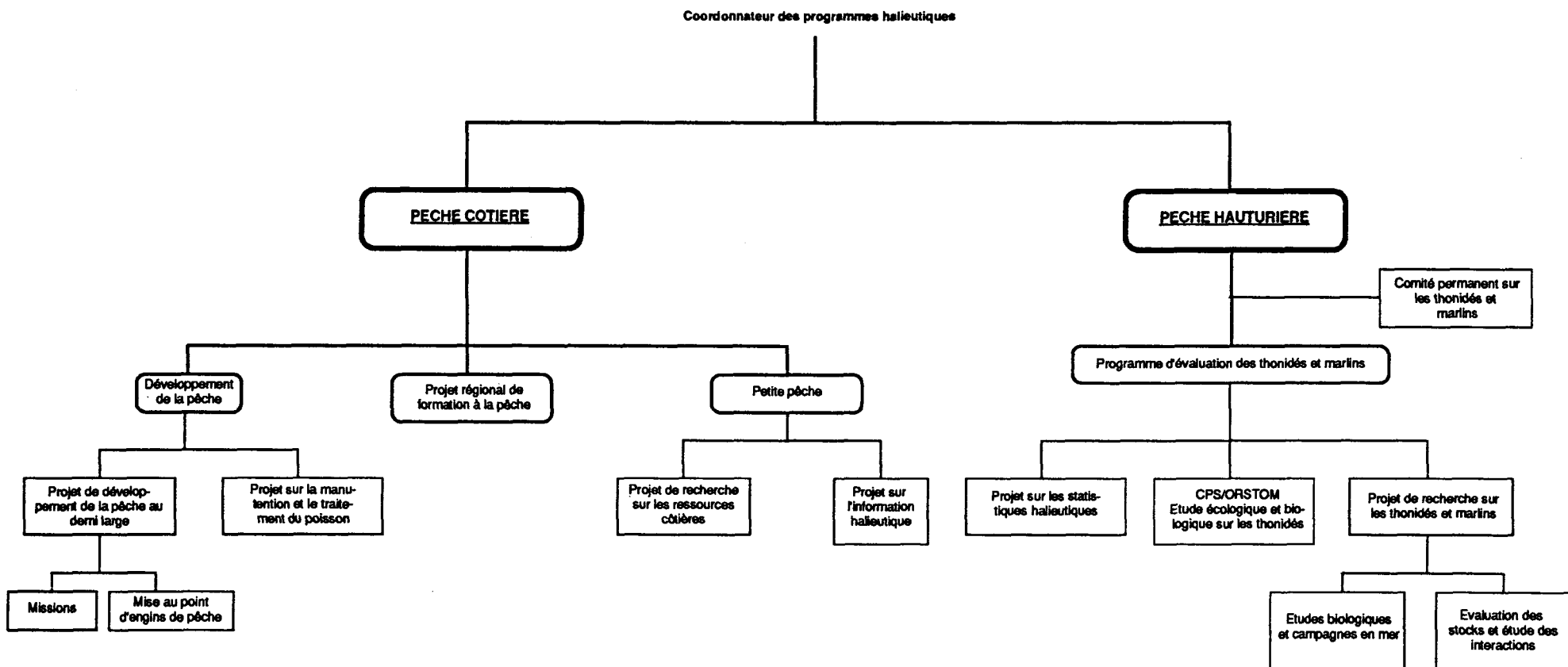


Figure 1. Structure du service des pêches de la CPS

bonites là où les rendements estimés à l'époque sont sur le point d'être atteints. Le marquage local permettra également d'étudier l'interaction entre la pêche artisanale et la pêche commerciale.

7. Parmi les autres activités mises en oeuvre dans l'année écoulée figure le suivi des transbordements effectués à Nouméa par les bateaux pratiquant la pêche au filet maillant dérivant et la mise en place, en collaboration avec le ministère néo-zélandais de l'agriculture et de la pêche, de programmes d'observation à bord de navires pêchant le germon à la traîne le long de la zone de convergence subtropicale. Les résultats de ces activités ont fait l'objet d'un rapport présenté la semaine précédente au groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du Sud (SPAR 2/WP.14, SPAR 2/IP.11).

8. Des progrès considérables ont été effectués, au titre du Programme d'évaluation des thonidés et marlins, dans l'obtention des données de prise et d'effort destinées à la base de données régionale sur la pêche thonière. Des données encore manquantes ont été reçues de plusieurs pays membres de la CPS, ce qui fait que presque toutes les données transmises par les pays membres sont désormais intégrées dans la base de données régionale. D'autres réalisations sont également à porter au crédit du projet sur les statistiques halieutiques relevant du Programme thonidés : *Bulletin régional sur les thonidés*, bases de données nationales sur les thonidés et soutien statistique apporté à d'autres projets halieutiques mis en oeuvre par la CPS.

3.1. Projet régional de marquage des thonidés - programme de travail et compte rendu des activités (voir SCTB 3, SCTB 8, et les points 3, 5, 6 et 8 de la liste des mesures pour 1988)

9. L'idée d'un projet régional de marquage des thonidés est apparue en 1985 à la suite de l'augmentation de l'effort de pêche des senneurs exploitant le thon jaune dans la zone équatoriale du Pacifique occidental. Compte tenu de l'inquiétude que suscite l'incidence que pourrait avoir cette exploitation sur les autres pêcheries de la région, le projet a été orienté essentiellement vers l'étude des interactions entre pêcheries. Plusieurs des objectifs du projet sont alors présentés :

- a) estimations de l'interaction entre pêcheries exploitées par plusieurs types d'engins;
- b) utilisation des connaissances sur les déplacements des thonidés pour la mise au point de modèles et utilisation éventuelle de modèles applicables aux déplacements dans leur ensemble;
- c) mise à jour des estimations relatives aux bonites;
- d) estimation des possibilités d'extension des pêcheries.

10. Le plan de travail correspondant à la première année du projet régional de marquage des thonidés est présenté dans ses lignes générales (SCTB 3). La date du démarrage dépendra du moment où un navire approprié pourra être affrété et modifié en fonction des besoins. Cela ne pourra être fait qu'à la fin de la procédure d'appel d'offres où trois navires devraient rester en lice. La CPS a déjà procédé au recrutement du personnel et attend de recevoir l'agrément des Communautés européennes (CE). Les fonds ne seront débloqués qu'après approbation du plan de travail par les CE.

11. L'exploitation du navire affrété commencera aux Iles Salomon, ce qui sera l'occasion de participer au projet local de marquage et d'affiner les méthodes de marquage ainsi que

d'autres opérations. Cette phase commencera fin 1989, si les problèmes mentionnés plus haut ont été résolus, et durera deux mois. A partir du troisième mois, le bateau sera basé en Papouasie-Nouvelle-Guinée, probablement à Kavieng ou sur l'île Manus, et pourrait se diriger vers les eaux des Etats fédérés de Micronésie et de Palau en suivant le déplacement de la pêcherie. Il s'agira de marquer des poissons dans la zone située entre la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Etats fédérés de Micronésie, zone où se concentre l'activité des senneurs. Les thons jaunes seront marqués en priorité, et les bonites le seront également dans la mesure où cette espèce devrait être prédominante au sein de la prise et parce qu'il convient de mettre à jour les estimations dotant du Programme d'étude et d'évaluation des stocks de bonites. Ce marquage visera, aussi bien les bancs libres que ceux se trouvant au voisinage de bois flottants.

12. Le représentant des Etats fédérés de Micronésie s'inquiète du fait que l'établissement du projet en Papouasie-Nouvelle-Guinée pourrait entraîner une insuffisance du marquage dans les eaux de son pays. Les représentants de la CPS indiquent que le port d'attache changera pendant la durée de l'opération et que le bateau sera probablement basé plus tard au cours de la campagne dans le sud des Etats fédérés de Micronésie ou à Palau. Ils précisent également que le choix est fonction de la zone exploitée par les senneurs. Ils ajoutent que des entretiens sont en cours avec les autorités des Etats fédérés de Micronésie quant à la possibilité de mettre en place un projet de marquage propre à ce pays.

13. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (programme régional FAO de soutien à la pêche dans le Pacifique) observe que le nombre de jours consacrés au marquage dans les eaux des différents pays était souvent inutilement limité. Il estime qu'on pourrait augmenter jusqu'à 40% le temps consacré au marquage avec le concours des responsables des pêches de la région. Le marquage pourrait durer plus longtemps si l'on s'efforçait de faciliter les formalités d'entrée dans les ports et les opérations d'avitaillement et, surtout, si l'approvisionnement en appâts vivants était plus satisfaisant.

14. Le représentant de la Nouvelle-Zélande s'inquiète des difficultés que pose l'évaluation technique du programme de marquage. Il estime notamment qu'il n'y a pas de ligne de démarcation claire entre les objectifs et les stratégies du programme régional de marquage des thonidés et ceux des programmes locaux. En outre, le programme régional souffre d'un manque de clarté dans l'exposé de ses objectifs ainsi que dans la stratégie à mettre en oeuvre pour les réaliser. Les informations disponibles à ce jour ne permettent pas de procéder à l'évaluation technique du projet.

15. Le représentant du National Marine Fisheries Service (NMFS) des Etats-Unis s'exprime dans le même sens et estime que plusieurs questions se posent quant à la stratégie à adopter. Ainsi :

- Quelle est l'espèce cible ?
- Quels éléments de l'interaction doit-on chercher à estimer ?
- Quelle est la distribution des différentes composantes de la pêcherie ?
- De quelles tailles doivent être les poissons pouvant être marqués ?
- Quel est le taux de recapture escompté ?
- Selon quels schémas va-t-on répartir les marques ?

16. Les représentants de la CPS indiquent que la méthode qu'ils envisagent d'utiliser consiste à marquer un échantillon aléatoire de la population de thons jaunes exploitée par les senneurs, car on estime que la pêche à la senne influe sur le rendement des palangriers. L'utilisation d'un canneur n'est pas idéale et, dans une certaine mesure, limite les possibilités. Cependant, le choix de ce type de navire a été fonction de ce qui était disponible et de la nécessité de réduire au minimum la mortalité par marquage. Le représentant du Japon parle de l'expérience de son pays en matière de marquage sur des canneurs et évoque les recaptures effectuées par des senneurs. Le marquage sur canneurs ne permet de capturer que des poissons de petite taille; aussi est-il peu probable que le projet régional de marquage puisse porter sur les poissons pêchés par les senneurs. En outre, les recaptures réalisées dans le cadre du programme de marquage de bonites du Tohoku, au nord du 10e degré de latitude nord, étaient, pour l'essentiel, faites par des senneurs. Les prises étant traitées globalement, la plupart des marques n'ont pas été repérées au moment de la capture mais récupérées dans les usines de traitement. D'où, généralement, des données très insuffisantes concernant les recaptures.

17. Les représentants de la CPS font remarquer qu'on peut largement pallier ce problème en établissant sur le terrain des moyens de liaison efficaces (notamment sur les lieux où les poissons sont débarqués en vrac, comme cela est prévu).

18. Le représentant du Japon présente brièvement un projet que le FSFRL (Far seas Fisheries Research Laboratory) a mis en oeuvre pour étudier l'interaction entre les pêcheries de senneurs et de palangriers sur la base des données relatives à la PUE. Les objectifs du projet étaient les suivants :

- a) estimer la diminution dans le temps (entre la période précédant et la période suivant l'arrivée des senneurs) de la PUE des palangriers; et
- b) estimer la portée spatiale des conséquences de l'activité des senneurs. Les facteurs suivants ont été recensés comme pouvant influencer sur l'analyse et devant donc être pris en compte:
 - tant les pêcheries de senneurs que les pêcheries de palangriers évoluent, aussi une simple comparaison entre PUE pourrait ne pas rendre compte des changements en matière d'abondance;
 - il est difficile d'établir une stratification temporelle des données;
 - les comparaisons ne sont possibles que si les données sur l'effort et la répartition des flottilles entre les pêcheries portent sur la même période;
 - il convient de quantifier les effets des variations écologiques (par exemple, la profondeur de la thermocline, qui influe sur le rendement de la pêche).

19. Pour le moment, le FSFRL n'a pas encore pu procéder à une interprétation sérieuse des résultats, bien que la PUE des palangriers semble, dans certaines zones, avoir diminué après l'introduction de la pêche à la senne.

20. Les représentants de la CPS poursuivent l'examen du projet régional de marquage des thonidés en introduisant le projet propre aux Iles Salomon. Ils font remarquer, en guise d'introduction, que les Iles Salomon possèdent la plus grosse flottille de thoniers de la région, flottille qui est composée de 34 canneurs et de quelques senneurs. Les canneurs pêchent essentiellement la bonite, dans le détroit de Nouvelle Géorgie, et sont, dans une certaine mesure, directement protégés de l'interaction avec les senneurs qui ne pêchent que dans la zone située à l'extérieur de la ligne de base archipélagique. Les objectifs de développement

des Iles Salomon se fondent sur les paramètres de population de bonites dont l'estimation date du Programme d'étude et d'évaluation des stocks de bonites d'il y a 10 ans. Etant donné l'importance prise par la pêche à la senne et le temps écoulé depuis le dernier programme de marquage, il convient de procéder à une nouvelle estimation de ces paramètres afin que les Iles Salomon puissent réviser leurs objectifs nationaux de développement pour ce qui a trait à la pêche.

21. Le projet local de marquage a été mis au point en collaboration avec le gouvernement des Iles Salomon au cours des douze derniers mois. Les détails du projet se trouvent dans le document SCTB 8. Les objectifs en sont les suivants :

- estimer, pour les bonites, les taux de mortalité, de transfert, de perte et de récupération de marques;
- mettre à jour les estimations concernant le stock permanent, le taux de renouvellement, le débit et le taux d'exploitation des bonites;
- étudier leur croissance, leur déplacement sur de longues distances et l'intégrité des bancs;
- établir des données préliminaires sur l'attraction par les DCP des bonites marquées;
- assurer la formation d'un responsable des pêches des Iles Salomon sur tous les aspects d'une opération de marquage afin de renforcer les capacités de recherche de la division des pêches de ce pays.

22. Le projet devrait débiter fin 1989 et comporter quatre campagnes de marquage sur une période de douze mois. Pour les campagnes n° 1, 3 et 4, on utilisera un navire de la SOLTAI. Ce ne sera pas un affrètement à part entière, l'entreprise en question étant indemnisée par la contre-valeur financière des poissons marqués. La campagne n° 2 sera menée sur le navire affrété au titre du projet régional de marquage. Afin de réaliser les objectifs du projet, le marquage couvrira, dans la mesure du possible, l'ensemble de la pêcherie, et aura lieu aussi bien en pleine mer qu'autour des DCP.

23. S'agissant des pertes de marques, on emploiera des modèles analogues à ceux utilisés lors du Programme bonites. En revanche, la méthode d'estimation ne sera plus basée sur les moindres carrés mais sur le principe de la vraisemblance maximale avec utilisation de probabilités polynômes. Les simulations donnent à penser que cette méthode d'estimation des paramètres fournit des résultats moins biaisés. C'est en matière d'interaction que le nombre de paramètres à estimer sera le plus grand (6). On prévoit de marquer un maximum de 10 000 poissons, le taux de récupération escompté étant de 20%. On peut penser, sur la foi des simulations, qu'un échantillon pourrait permettre d'estimer les paramètres de façon fiable.

24. Le représentant du National Marine Fisheries Service (NMFS) des Etats-Unis demande si l'on prévoit d'utiliser quelque autre méthode de marquage. Le représentant de la CPS répond qu'il n'en est rien pour le moment, mais que l'idéal serait de pouvoir effectuer un marquage acoustique autour des DCP.

25. Le représentant des Etats-Unis fait remarquer qu'un document détaillé sur la méthode, basé sur ce qui a été présenté pour les Iles Salomon avec différentes rubriques traitant de la conception du projet, de son exécution, du travail d'analyse, etc., faciliterait les délibérations à venir. Ce type de document permettrait au comité permanent sur les thonidés et marlins de mieux formuler commentaires et conseils sur les différents aspects du programme régional

de marquage des thonidés. Il est également proposé qu'à l'avenir, pour les projets nationaux aussi bien que pour le projet régional, on fasse la distinction entre objectifs principaux et objectifs secondaires.

26. Le représentant de la CPS fait remarquer que le projet a été adopté lors de la réunion de 1988 du comité permanent où la méthode de travail avait été examinée de façon approfondie, aussi n'a-t-il pas semblé nécessaire d'y revenir lors de la présente réunion. Le document intitulé "méthodes pour l'étude de l'interaction entre pêcheries" présenté lors de la conférence technique régionale sur les pêches de 1988 est distribué afin d'éclaircir certaines questions soulevées à propos du schéma expérimental, mais le comité convient que, devant le manque de données dû à l'arrivée tardive du financement affecté au lancement du programme régional de marquage, la CPS devra présenter un descriptif lors de la prochaine réunion du comité en se servant des exemples fournis par le prochain projet de marquage concernant les Iles Salomon.

Mesure n° 1 : *La CPS devra réaliser, le moment venu, un exposé clair du schéma expérimental et des nouvelles techniques à mettre en oeuvre dans le cadre du projet régional de marquage des thonidés, exposé qui s'appuiera sur des exemples tirés du travail aux Iles Salomon et qui sera présenté lors de la prochaine réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins.*

27. Le représentant de Taiwan propose la constitution d'un groupe composé de représentants de chaque pays pratiquant la pêche (pays de la région et PPPH) en vue de faciliter l'échange d'informations, la distribution des récompenses pour le renvoi de marques et la collecte des informations concernant les recaptures. Cette recommandation est approuvée à l'unanimité.

Mesure n° 2 : *La CPS devra constituer un groupe formé de représentants des organisations et pays concernés, groupe dont le noyau sera constitué par les membres du comité permanent, en vue de l'échange de données sur le marquage, la distribution des récompenses pour le renvoi de marques, la collecte des données de recapture et l'information en langue vernaculaire.*

28. Le représentant de la FAO (programme régional de soutien à la pêche) demande quelles dispositions ont été prises à propos de la publicité en faveur du renvoi des marques récupérées aux Iles Salomon dans le cadre du programme local de marquage. Le représentant des Iles Salomon fait savoir qu'il est prévu de publier une affiche en langue locale et des annonces radiodiffusées. Les représentants de la CPS distribuent des exemplaires de l'affiche prévue pour le programme régional de marquage et font savoir qu'il est question de la diffuser en sept langues différentes.

29. Les participants sont informés de ce qui a été fait pour la mise en oeuvre des mesures figurant dans la liste de mesures pour 1988 et relevant de ce point de l'ordre du jour : les mesures n° 3, 5 et 6 ont toutes été mises en oeuvre, la mesure n° 7 a été appliquée par Fidji, les Iles Salomon et les Etats fédérés de Micronésie. La mesure n° 7 devra figurer dans toutes les listes de mesures à venir.

Mesure n° 3 : *La CPS devra rappeler aux pays membres la demande qui leur a été faite en 1988 de souligner l'intérêt du projet régional de marquage des thonidés et, plus généralement, de la coopération en matière de recherche, lors des négociations sur les accords de pêche avec les pays pratiquant la pêche hauturière.*

Mesure n° 4 : *La CPS devra rappeler aux pays membres la demande qui leur a été faite en 1988 de veiller à ce que les observateurs nationaux fassent connaître le projet régional de marquage des thonidés (et toute autre opération de marquage) lors de leur séjour sur les navires étrangers.*

3.2 Couverture actuelle des données disponibles sur les pêcheries des thonidés de la région (voir SCTB 4, 5 et 6)

30. Les principaux objectifs du projet de statistiques halieutiques sont les suivants :

- a) aide apportée aux pays membres pour le traitement et la transmission des données provenant des relevés journaliers de prise et d'effort;
- b) tenue à jour de la base de données régionale sur les pêches dans l'intérêt des travaux de suivi et de recherche menés dans la région. Cette base de données comprend les données provenant des relevés journaliers de prise et d'effort, les statistiques sur les fréquences de longueurs et les transbordements.

31. Il est à noter que presque toutes les données provenant des pays membres ont été collectées à la CPS et qu'elles seront analysées de façon régulière. Toutefois, il existe encore d'importantes lacunes pour ce qui a trait aux activités des PPPH.

32. En 1987 et 1988, seize pays ont fourni des données portant sur les flottilles de treize pays pratiquant la pêche thonière, soit 775 bateaux environ. Depuis août 1988, les données sont publiées chaque trimestre dans le *Bulletin régional sur les thonidés*. Il est prévu d'améliorer ce bulletin en y incluant des chiffres sur les fréquences de tailles et la composition des flottilles ainsi que des graphiques présentant l'évolution des données sur les prises.

33. La couverture actuelle par la base de données est variable, bien que les principales lacunes résultent de ce que l'on n'ait pas accès aux statistiques concernant la plupart des PPPH (voir tableau 1). En revanche, les données fournies sur les senneurs américains au titre du traité multilatéral conclu avec les pays du Pacifique a permis une couverture de 90% environ au début de 1989, contre 8% environ en 1987.

34. Les participants se penchent sur le problème de l'estimation de l'effort total, et, partant, de la détermination des taux de couverture. Là encore, l'absence d'informations sur l'effort total déployé par certains PPPH constitue une entrave à l'estimation des taux de couverture.

35. La discussion porte ensuite sur la qualité des données. On estime que les informations fournies par les observateurs constituent un moyen d'évaluer la qualité des données. Les représentants de la CPS font savoir que seules les données d'observation relatives aux senneurs américains (environ 30 navires sur les 800 à 900 pêchant dans la région) sont connues. Ces données n'ont pas encore été analysées dans la mesure où la CPS ne les a reçues que très récemment. Le représentant de la FAO fait savoir que l'objectif de l'Agence des pêches du Forum (FFA) est que 25% de l'ensemble des campagnes effectuées par les senneurs américains soient couverts par des observateurs.

36. Le représentant du NMFS (Etats-Unis) et celui du Japon souhaiteraient vivement qu'on prenne directement contact avec les chercheurs travaillant sur le terrain dans le cas des nombreuses pêcheries pour lesquelles on ne dispose que de peu de données. Ils se fondent sur le fait que, à tout le moins, la prise totale au sein de chaque pêcherie aura été estimée par les scientifiques travaillant à des programmes de recherche ou s'intéressant particulièrement aux thonidés. Les représentants de la CPS font remarquer que des contacts directs ont été

pris avec le Japon et d'autres PPPH, mais que les gouvernements de ces pays ont en général une politique restrictive en matière de diffusion de statistiques sur les prises.

37. Le comité est invité à se prononcer sur la zone statistique CPS (figure 2a), qui comprend les ZEE des pays membres et les zones de haute mer limitrophes. Après un bref débat, le comité convient que cette zone statistique sera la zone couverte par la base de données régionale sur les thonidés dont s'occupe la CPS. Il note que la FAO a pris contact avec la CPS, ainsi qu'avec d'autres organisations du Pacifique occidental travaillant sur les pêches, pour essayer de rendre les zones statistiques de la FAO (figure 2b) plus cohérentes avec celle de la CPS et celle des autres organisations, du South East Asian Fisheries Development Center (SEAFDEC) notamment. Le représentant des Etats-Unis s'inquiète de ce qu'apparemment on ait beaucoup avancé dans la redéfinition des zones statistiques de la FAO dans la région sans que le NMFS ait été consulté. Le comité recommande que la FAO consulte les responsables des services des pêches des différents pays qui seront touchés par les changements envisagés.

Tableau 1. Couverture de la zone statistique de la CPS par les données détenues dans la base de données de la Commission

Pavillon	Couverture	Nombre de navires
Australie	PS données non connues	2
Australie	LL données non connues	20-50
Corée	PS passable	~23
Corée	GL nulle	?
Corée	LL mauvaise	~120
Etats-Unis	PS mauvaise (1978-88)	
Etats-Unis	PS totale (1989)	32
Etats-Unis	TR nulle	48
Fidji	PL passable	7
Fidji (petite flot.)	LL nulle	5
Indonésie	PS données non connues	3
Indonésie	PL nulle	~500
Japon	PS passable à bonne	~40
Japon	LL passable	300-350
Japon	PL passable à bonne	70-80
Japon	GL nulle	?
Kiribati	PL totale	5
Nouvelle-Calédonie	LL totale	3
Nouvelle-Zélande	PL passable	1
Nouvelle-Zélande	PS nulle	5
Nouvelle-Zélande	TR nulle	100-220
Philippines	PS mauvaise	~5
Iles Salomon	PL totale	34
Iles Salomon	PS totale	3
Taiwan	GL nulle	?
Taiwan	PS passable à bonne	~19
Taiwan	LL mauvaise	~120
Tonga	LL totale	1
Tuvalu	PL passable	1
URSS	PS nulle	?
URSS	LL nulle	?

PS = senne

PL = canne

GL = filet maillant

LL = palangre

TR = traîne

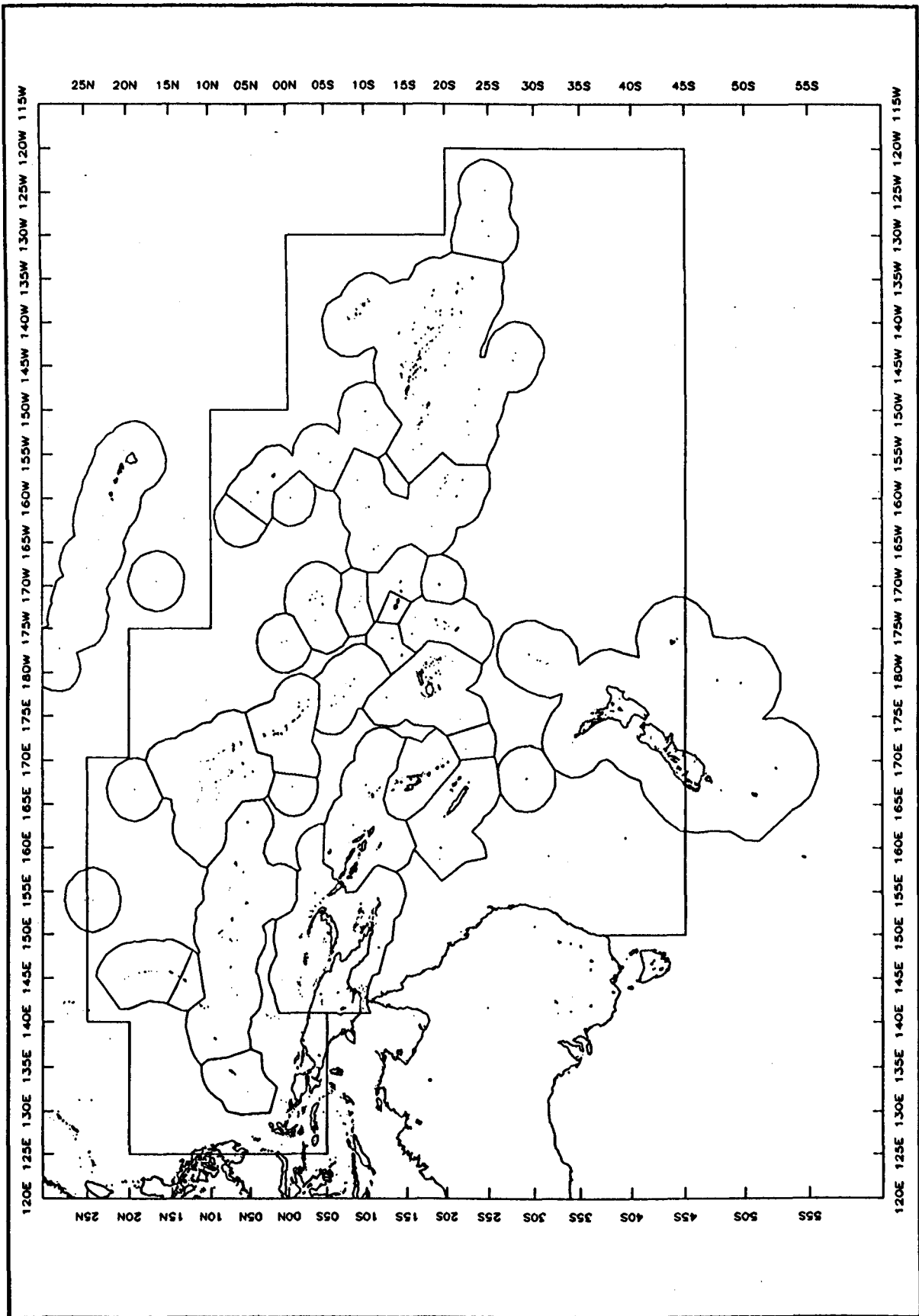


Figure 2a : Zone statistique de la CPS

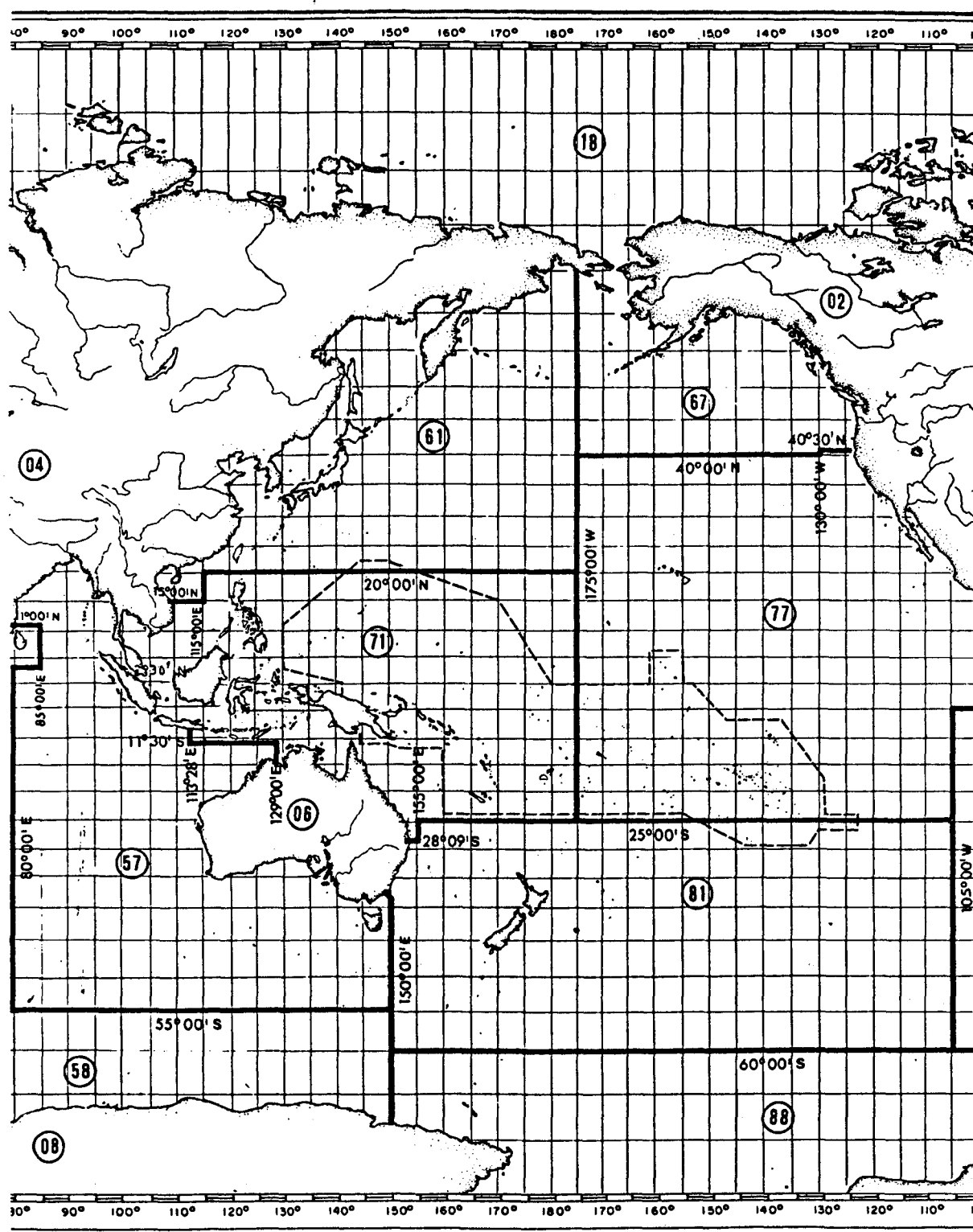


Figure 2b : Zone statistique de la FAO

3.3 Océanographie et pêcheries des thonidés (voir SCTB 7)

38. Grâce à la collaboration entre l'ORSTOM et la CPS, des recherches sont faites au titre du Programme sur l'écologie des thonidés; elles portent sur l'incidence qu'ont les variations écologiques (saisonnnières et interannuelles) sur la répartition et l'abondance des thonidés dans les différentes pêcheries de surface, en utilisant pour cela les bases de données de l'ORSTOM (océanographie) et du Programme d'évaluation des thonidés et marlins (pêcherie thonière).

39. Une brève description des principales particularités océanographiques est présentée. Il s'agit des résultats obtenus grâce au programme PROPPAC ORSTOM (concernant l'étude des relations entre les structures hydrologiques, la biomasse planctonique et la production de plancton dans le Pacifique occidental). Ces résultats portent sur les conséquences types du phénomène El Niño (septembre 1987)/La Niña (septembre 1988) pour ce qui est de la structure hydrologique (thermique et saline), chimique (distribution du nitrate) et biologique (chlorophylle, nanoplancton-cyanobactérie et microalgue, et zooplancton) de la colonne d'eau. L'enrichissement dû à l'upwelling équatorial (de 1,5 pour la chlorophylle, de 3 à 5 pour le nanoplancton, de 2,5 pour le zooplancton) a été clairement démontré.

40. La zone d'étude (135-180°E, 6°S-16°N) a été divisée en sous-zones, en fonction des principaux systèmes de courant. La nature des données utilisées dans ces sous-zones est également précisée : paramètres relatifs à la surface et au niveau sous-marin (profondeur de la thermocline), estimation mensuelle du courant géostrophique (données océanographiques); prise brute de bonites par unité d'effort des canneurs (de 200 à 300 tonnes de jauge brute) et des senneurs japonais (de 200 à 500 tonnes de jauge brute) décomposée en fonction des pêches sur bois flottants et en eau libre (données halieutiques). On calcule et examine les anomalies types (écarts-types par rapport à la moyenne de l'ensemble de la période) correspondant à tous ces paramètres. Une tentative d'analyse des relations entre PUE et données océanographiques (intensité du courant, profondeur de la thermocline) est également présentée.

41. Voici les principaux résultats obtenus:

- a) Les épisodes d'El Niño (82/83 et 86/87) semblent avoir influé positivement sur les prises des canneurs, mais n'ont eu aucun effet apparent sur celles des senneurs (à cause peut-être de la brièveté des séries chronologiques);
- b) Des corrélations ont été clairement observées entre les courants géostrophiques et la PUE des canneurs, mais contrairement à ce qu'a démontré Tanaka (1980), l'effet de ces rapports apparaît négatif; il convient d'étudier cela de plus près;
- c) On n'a observé aucun rapport entre les taux de prise et la profondeur de la thermocline, mais cela est peut-être dû à ce que les moyennes qui ont été calculées portent sur de vastes zones.

42. Ces résultats n'ont qu'un caractère préliminaire et indicatif du fait de la brièveté des séries chronologiques, du manque d'informations sur certaines pêcheries des plus importantes, et de l'absence, au sein de cette série, d'un phénomène anti-El Niño typique. Des travaux ultérieurs permettront de pousser l'analyse en se fondant sur une stratification spatiale plus précise (2° de latitude x 5° de longitude).

4. THON JAUNE DU PACIFIQUE OCCIDENTAL - MODALITES DE L'EVALUATION DES STOCKS ET DES ETUDES SUR L'INTERACTION ENTRE PECHERIES (voir SCTB 10)

43. Dans ce domaine, les objectifs de la CPS sont les suivants :

- a) mettre au point des indices d'abondance correspondant aux différentes tailles de thons jaunes. Les indices relatifs aux juvéniles seraient basés sur les données des senneurs, alors que pour les adultes le calcul serait fondé sur les statistiques relatives aux palangriers;
- b) élaborer, à propos des thons jaunes, des modèles de dynamique des stocks se fondant sur la taille et l'âge.

44. Le manque de données a empêché jusqu'à maintenant toute étude sérieuse. On s'est attaché à suivre les PUE, notamment dans les zones exploitées par les palangriers et les senneurs, afin de déterminer l'incidence que pourraient avoir les prises des senneurs sur celles des palangriers.

45. M. Suzuki, représentant du Japon, présente un rapport sur une analyse préliminaire des pêcheries de thons jaunes dans le Pacifique occidental qui comporte des déductions quant à l'état du stock. Cette analyse avait pour objet de déterminer les interactions entre les senneurs japonais, américains, philippins et d'autres pays, et les palangriers du Japon, de Taiwan et de Corée. D'une façon générale, les senneurs capturent des thons jaunes juvéniles, alors que les palangriers pêchent surtout les poissons adultes qui sont de plus grande taille. Cette étude s'est heurtée à certains problèmes : manque de données concernant plusieurs pays pêchant le thon jaune dans la région; incertitude quant à la structure du stock, notamment la relation entre les thons jaunes des zones côtières et ceux de haute mer; et inclusion de certains thons obèses dans les données de prise de thons jaunes des Philippines.

46. Ce rapport comprend une analyse des statistiques historiques sur les prises totales de thons jaunes au sein de la zone FAO n° 71. Ces données montrent une augmentation rapide de la prise totale de thons jaunes entre l'arrivée des senneurs, à la fin des années 1970, et le milieu des années 1980. Actuellement, la prise totale est de 200 000 à 210 000 tonnes. Cette augmentation est due non seulement au développement de la flottille de senneurs de haute mer des PPPH, mais également à l'extension de la pêche côtière dans les Philippines et en Indonésie.

47. Les données sur les palangriers ont été analysées afin de faire ressortir les changements au sein de la population adulte de thons jaunes. Grâce aux données japonaises, on a pu calculer une série de PUE nominales qui montre clairement l'évolution constatée entre 1952 et 1976. Le taux nominal des prises de thons jaunes par les palangriers a atteint un record absolu en 1978, puis a diminué de façon régulière. En 1986, il retrouvait son niveau de 1976.

48. Lors de la réévaluation des données sur la PUE nominale des palangriers à l'aide de méthodes très perfectionnées, des résultats différents ont été obtenus. La méthode Honma notamment, qui prend en compte le déplacement spatial de l'effort des palangriers dans le temps, montre une diminution régulière de la PUE de thons jaunes entre 1952 et 1976. Ensuite, il y eut en 1977 une augmentation de la PUE corrigée et une diminution depuis 1978, comme pour la PUE nominale. Un modèle linéaire général a aussi été utilisé pour rendre compte des effets liés à la période considérée, à la zone de pêche, à la configuration des engins (palangre de fond ou palangre normale) ainsi que d'autres facteurs. Ce modèle a été appliqué aux données portant sur la période 1975-1986. Ce modèle linéaire donne un indice qui fait ressortir les mêmes tendances que l'indice Honma et les statistiques sur la PUE nominale.

49. On a calculé des indices du rendement de la pêche de thons jaunes juvéniles sur la base des statistiques relatives aux senneurs japonais. Les indices fondés sur les prises par coup de senne, par jour de pêche et – pour la zone tropicale, depuis 1983 – par journée de recherche, font généralement ressortir les mêmes tendances pour la période 1976-1986. La PUE a augmenté dans l'ensemble au cours de cette période. Toutefois, on peut douter que ces indices reflètent les changements quant à l'abondance des thons jaunes juvéniles. Il est plus probable qu'ils révèlent des améliorations dans la tactique et la technologie halieutiques. Les senneurs japonais, notamment, bénéficient d'un certain nombre d'améliorations, telles que la fixation de balises-radio sur les épaves, l'utilisation de radars pour localiser les vols d'oiseaux, l'emploi des lumières sous-marines, et la recherche par groupe de bateaux.

50. Les statistiques corrigées relatives à la PUE des palangriers (basées sur la méthode Honma) ont été combinées avec les données de prise totale de thons relatives aux palangriers du Japon, de Taiwan et de Corée pour estimer les paramètres d'un modèle de production excédentaire. Ce modèle s'applique spécialement aux prises de thons jaunes adultes effectuées par les palangriers. Il ressort de cette analyse une production maximale soutenable d'environ 65 000 à 70 000 tonnes par an pour l'ensemble des flottilles de palangriers, alors que les prises actuelles s'élèvent à 45 000 tonnes. Cependant, l'analyse du modèle de production se trouve compliquée par le fait que les captures de thons jaunes juvéniles effectuées par senneurs sont prédominantes dans la prise totale de thons jaunes dans le Pacifique occidental. Ainsi, le recrutement moyen au sein des pêcheries de palangriers est probablement inférieur à ce qu'il était avant l'arrivée des senneurs, et la PMS des palangriers se situe probablement en deçà des 65 000 tonnes estimées au moyen de cette analyse.

51. Pour ce qui est de la pêche à la senne, M. Suzuki a calculé la prise totale de thons jaunes des senneurs américains et japonais par rapport à l'effort. Il a ainsi mis en évidence un rapport direct entre la prise totale et l'effort, mais montré également que la prise s'est stabilisée ces dernières années.

52. Une présentation est faite des conclusions relatives aux interactions entre senneurs et palangriers. On voit ainsi que, dans de nombreuses parties du Pacifique occidental, notamment au nord de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la PUE des palangriers japonais a diminué en même temps qu'augmentaient les prises des senneurs. Cependant, pour mieux comprendre les interactions, il convient de mettre au point des indices d'abondance basés sur l'âge et la taille. C'est là un sujet pour les recherches à venir. De telles études pourraient tenir compte de certaines idées intéressantes qui ressortent de la comparaison entre les données sur les fréquences de longueurs concernant les pêcheries de thons jaunes situées dans les eaux côtières des Philippines et celles qui concernent les senneurs et les palangriers de haute mer. Ces données donnent à penser que seuls des thons de très petite ou de très grande taille se trouvent dans les eaux côtières où ils sont exploités par de petits senneurs philippins ou par les pêcheurs à la ligne, alors que les thons jaunes de petite ou moyenne taille se trouvent au large, ceux de taille moyenne étant pêchés par des palangriers et ceux de petite taille par des senneurs.

53. Préalablement à des analyses plus complètes et plus perfectionnées se basant sur l'âge, on a calculé la prise sur six ans en fonction de l'âge des poissons pêchés par les palangriers (Japon, Corée, Taiwan), les senneurs (Etats-Unis, Japon) et au sein de la pêcherie des Philippines. Il a fallu partir de certaines hypothèses de travail pour arriver à ces estimations, étant donné le caractère incomplet des statistiques disponibles. Les données concernant les Philippines, notamment, n'étaient que provisoires. L'analyse des prises en fonction de l'âge laisse penser qu'il y a eu probablement plusieurs vagues de recrutement au sein de la pêcherie des Philippines, en 1980 et 1985. On ne peut toutefois tirer de conclusion fiable en l'absence de meilleures données de statistiques sur la composition par tailles notamment. Il faut

également disposer de meilleures méthodes pour convertir les fréquences de longueurs en fréquences d'âges.

54. En conclusion, il est à nouveau souligné qu'il est difficile de parvenir à des conclusions fermes sur l'état du stock de thons jaunes du Pacifique occidental. Mais le fait que, récemment, les prises totales ont été assez stables, se situant entre 200 000 et 210 000 tonnes, indique que ce niveau de prises peut être maintenu. Vu que tous les indices relatifs à la PUE des palangriers ont manifesté, ces dernières années, une tendance à la baisse, toutes les pêcheries devraient être surveillées de près. Par ailleurs, des études devront chercher à déterminer l'influence de différents facteurs sur la PUE : milieu marin, changement d'engins et effort de pêche nominal.

55. Un autre facteur à prendre en considération en examinant les données concernant les captures de thons jaunes par les senneurs, tient au fait que ces derniers visent les bonites, et ne pêchent des thons jaunes que de façon accessoire. Aussi, est-il peu probable que la PUE des senneurs reflète directement l'abondance de thons, même après élimination des effets écologiques et technologiques.

56. La structure des stocks constitue une autre question cruciale qu'il convient de résoudre. Des études devront chercher à déterminer combien de stocks de thons jaunes sont touchés par les différentes pêcheries et quelle est l'aire géographique des différents stocks.

57. En conclusion, on ne saurait trop insister sur la nécessité de disposer de meilleures statistiques sur les pêcheries. Il est notamment important d'avoir des données plus complètes et plus précises sur les fréquences de longueurs.

5. ACTIVITES DE RECHERCHE SUR LES THONIDES ET MARLINS CONDUITES EN COLLABORATION PAR LES PAYS INSULAIRES DU PACIFIQUE, LES PPPH ET LES PAYS DE L'ASEAN

5.1. Colloque WPFCC sur la recherche thonière

58. Le colloque du Comité consultatif sur les pêches dans le Pacifique occidental (WPFCC) s'est tenu du 3 au 6 avril 1989 à Manille (Philippines). Il était organisé conjointement par le secrétariat du WPFCC, la CPS et le groupe d'étude halieutique de la Conférence de la Commission économique du Pacifique (PECC). Le colloque était financé par l'Agence canadienne pour le développement international. Quatre représentants de pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) - Indonésie, Malaisie, Philippines et Thaïlande - y prirent part ainsi que cinq représentants des pays insulaires du Pacifique - Etats fédérés de Micronésie, Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Iles Salomon et Tonga. Trois organisations régionales y étaient représentées par le programme FAO/PNUD sur le développement et l'aménagement des thons de la zone Indo-Pacifique (IPTP), la Conférence de la Commission économique du Pacifique (PECC) et la CPS.

59. Différents aspects de la méthodologie appliquée à la recherche thonière furent étudiés pendant ce colloque : les dispositifs expérimentaux utilisés dans les projets de marquage des thonidés; les expériences de marquage des thonidés aux Philippines; un aperçu des techniques de marquage utilisées dans le Pacifique occidental; et l'interprétation des expériences de marquage.

60. Un plan d'action destiné à promouvoir la coopération entre les pays de l'ASEAN et les pays insulaires du Pacifique en matière de recherche thonière a été approuvé comme suit lors du colloque WPFCC :

- a) Il convient de créer un *groupe de travail WPFCC sur la recherche thonière* auquel pourront adhérer tous les scientifiques de la région qui le désirent;
- b) le groupe de travail publiera trimestriellement un *bulletin sur la recherche thonière*;
- c) le groupe de travail s'efforcera de faciliter *l'échange de scientifiques* entre les deux régions dans l'optique d'une normalisation des techniques de marquage des thonidés en Asie du Sud-Est et en Océanie;
- d) le groupe de travail veillera à ce que quelques scientifiques originaires de pays de l'ASEAN aient la possibilité de *participer aux réunions du comité permanent sur les thonidés et marlins de la CPS* et qu'un petit nombre de scientifiques des pays insulaires océaniques puisse prendre part à la Conférence de l'Asie du Sud-Est sur les thonidés;
- e) le groupe de travail encouragera la *mise en commun de logiciels informatiques* entre les deux régions;
- f) le groupe de travail s'efforcera de promouvoir, en temps opportun, *l'échange de données de prises et d'effort* entre les deux régions;
- g) le groupe de travail planifiera la tenue, en juin 1992 ou vers cette époque, d'un *colloque sur la recherche thonière* visant à étudier de manière détaillée les résultats des programmes de marquage des thonidés qui seront alors disponibles pour les deux régions.

61. Le président fait remarquer que la présence des délégués d'Indonésie, des Philippines et de Malaisie à la réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins témoigne des progrès qui ont déjà été réalisés dans la mise en oeuvre du plan d'action du WPFCC.

62. Le représentant des Philippines donne une description des récentes opérations de marquage dans son pays. De septembre 1988 à mai 1989, quatre expériences ont été conduites. Plus de cinq mille bonites, thons jaunes et thons obèses ont été marqués par des senneurs à partir de payaos. A ce jour, les données correspondant à seize individus recapturés (5 bonites, 8 thons jaunes, 3 thons obèses) ont été analysées et celles correspondant à huit autres marques récupérées le seront prochainement. L'intervalle lâcher-recapture le plus court a été 3 jours; le plus long 184 jours. Dans ce dernier cas, le poisson a été récupéré à proximité du lieu du lâcher.

5.2. Etude de collaboration Japon JFSFRL/Programme thonidés

63. Le représentant du Far Seas Fisheries Research Laboratory (FSFRL) au Japon informe le comité qu'un scientifique de son pays pourrait très probablement participer, dès octobre 1989 et pendant trois mois, à un projet de recherche conjoint au siège de la CPS (mesure n° 4 de 1988). Six mois avaient été prévus à l'origine pour cette étude mais, compte tenu de la charge de travail du personnel des deux organisations, elle a été écourtée; par ailleurs il s'agit d'une première entreprise de ce genre. Il fait remarquer que si des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires, une deuxième étude en collaboration pourra être organisée en 1990.

64. L'étude envisagée traitera, pour l'essentiel, des interactions entre les flottilles de senneurs et de palangriers dans le Pacifique occidental, notamment dans le cas de la pêche au thon jaune. Les données de prises et d'effort constitueront les principales informations à cet effet.

65. Le président félicite le FSFRL et la CPS sur les progrès réalisés au titre de l'étude et remercie la Japanese International Cooperation Agency (JICA) de son financement. Il fait remarquer que tous les participants comprennent bien les réticences éprouvées par les deux parties concernées quant aux données de prises et d'effort utilisées dans le cadre de cette étude. Il propose ensuite que la CPS diffuse le projet de rapport faisant suite à l'étude conjointe et l'on décide d'inclure cette proposition dans la prochaine liste de mesures.

Mesure n° 5 : *La CPS diffusera aux membres du comité permanent, avant la prochaine réunion de celui-ci, un projet de rapport de l'étude réalisée conjointement par la CPS et le FSFRL sur les interactions entre palangriers et senneurs, et présentera les résultats de cette étude à la prochaine réunion du comité permanent.*

5.3. Collaboration future, dont échange de statistiques halieutiques

66. En présentant ce point de l'ordre du jour, le président rappelle les remarques faites un peu plus tôt au cours de la réunion lors de la discussion du point 3.2, à savoir :

- a) que la CPS est parvenue à réunir, grâce aux pays membres, la plupart des données actuelles de prises et d'effort relatives aux thonidés, mais
- b) que ces données provenant des flottilles locales ou recueillies dans le cadre d'accords de pêche ne couvrent toujours pas la totalité des opérations de pêche thonière réalisées dans la région par les PPPH.

67. Les données relatives aux opérations des PPPH et réunies dans le cadre d'accord de pêche sont inadéquates du fait que :

- a) les fiches de prises de certains navires des PPPH ne sont pas soumises, et
- b) qu'une bonne part des opérations dans la région se déroulent dans les zones de haute mer pour lesquelles la plupart des accords de pêche ne prévoient pas la soumission de données.

68. Les discussions liminaires sur ce point traitent de la liste de mesures de 1988.

69. S'agissant de la mesure n° 1 de la liste de 1988, le représentant de Taiwan observe que son pays publie régulièrement des statistiques sur la pêche hauturière à la palangre mais qu'un système de collecte de données sur les opérations des senneurs et fileyeurs (filet maillant) n'a pas encore été mis en place. Il fait également référence à la flottille d'environ 1 300 palangriers, de taille plus petite et basés à Taiwan, qui pêche notamment le thon jaune dans les eaux autour de Taïwan, le sud de la mer de Chine et dans la partie nord-ouest de la zone d'action de la CPS. Il explique qu'une tentative visant à recueillir des données sur ces navires avait échoué il y dix ans.

70. Les représentants s'accordent pour inclure la mesure suivante dans la future liste :

Mesure n° 6 : *La République de Taiwan présentera les résultats de sa collecte de données sur les senneurs et fileyeurs (filet maillant) et, si possible, fournira à la Commission tout récapitulatif disponible des statistiques de prise et d'effort pour les opérations effectuées par les senneurs, les fileyeurs et la flottille de petits palangriers dans la zone statistique CPS.*

71. S'agissant de la mesure n° 2 de la liste de 1988, le représentant du Japon déclare que son pays est disposé à fournir des estimations, par type d'engin et pour la période 1984-86, sur l'importance de l'effort de pêche thonière déployé dans la ZEE des pays membres de la CPS par rapport à celui enregistré dans les enclaves de haute mer et zone statistique CPS, pour autant que les conditions suivantes soient respectées :

- a) que ces estimations restent confidentielles;
- b) qu'elles ne soient utilisées qu'à des fins de recherche; et
- c) que la CPS s'efforce d'obtenir des estimations semblables d'autres flottilles de PPPH opérant dans la région.

72. Le directeur scientifique du Programme thonidés fait remarquer que ces trois conditions sont couvertes par le mandat de son programme et que la CPS devrait, en principe, pouvoir les accepter. Les participants à la réunion décident alors d'ajouter la mesure suivante à la future liste :

Mesure n° 7 : *Il incombera à la Commission de soumettre une nouvelle demande officielle par laquelle elle invitera tous les PPPH exploitant ou ayant exploité des flottilles dans la zone statistique CPS à lui fournir les données correspondant, d'une part, à l'effort déployé dans la ZEE des pays de la région et, d'autre part, à celui enregistré ailleurs dans cette même zone statistique, et ce, chaque fois que ces données sont disponibles mais n'ont pas été communiquées.*

compétente pour répondre aux demandes concernant les senneurs américains. Certains représentants sont d'avis que si les données mensuelles regroupées par carré de un degré de côté ne peuvent être obtenues, une demande relative à des données moins ventilées pourrait s'avérer fructueuse. D'autres participants soulignent que les demandes devraient clairement indiquer l'utilisation exacte (à savoir le suivi et/ou la recherche) qui serait faite des données réclamées. Le comité décide alors d'inclure la mesure suivante dans la liste de 1989 :

Mesure n° 10 : *Avec l'aide du NMFS, la CPS reprendra contact avec l'American Tunaboat Association en vue d'obtenir les données de prise des senneurs américains ayant opéré dans la zone statistique CPS de 1978 à 1988; elle négociera également un niveau d'agrégation des données qui soit acceptable par les deux parties et qui préserve le caractère confidentiel de ces informations.*

77. Le comité décide que les pays qui sont à la fois membre de la CPS et du Forum étudient à l'avenir la possibilité d'obtenir les données pour 1978-1988 dans le cadre du Traité multilatéral avec les Etats-Unis ainsi que dans le cadre de toute future négociation ou consultation multilatérale sur les accords de pêche.

78. A propos de la mesure n° 11 de la liste de 1988, on demande au représentant de l'Australie de faire le bilan des informations disponibles sur les opérations des senneurs australiens dans la région. Il déclare que son gouvernement ne recueille pas de données sur les opérations en dehors de la zone de pêche australienne et que, de ce fait, aucune information n'était disponible. Le comité décide d'inclure la mesure suivante dans sa liste :

Mesure n° 11 : *Le comité permanent demandera à l'Australie de prendre des mesures en vue d'étoffer son programme de collecte des données afin de couvrir les opérations des thoniers australiens opérant dans la partie de la zone statistique CPS située hors de la zone de pêche australienne.*

79. Suite à la discussion sur la mesure n° 9 de la liste de 1988, le représentant de l'Indonésie déclare que les statistiques sur les flottilles de senneurs et de canneurs indonésiens opérant dans la zone CPS seront transmises. Le représentant des Philippines constate que la couverture des opérations des senneurs philippins par la base de données de la CPS est meilleure que les informations dont dispose son gouvernement et ne croit pas à un renversement de cette situation.

80. Le comité décide d'inclure la mesure suivante dans la prochaine liste :

Mesure n° 12 : *Le JFSFRL transmettra une demande aux autorités japonaises afin que la CPS reçoive dorénavant régulièrement des données regroupées (filet maillant et palangre : carré de 5° de côté, base mensuelle; senne et canne : carré de 1° de côté, base mensuelle) pour l'ensemble des activités de tous les navires japonais dans la zone statistique CPS.*

81. Le comité discute alors de la création, à la CPS, d'une base de données commune regroupant les données fournies par tous les pays pratiquant la pêche. Ces données viendraient s'ajouter aux informations actuellement compilées par la CPS, qui sont obtenues par les pays membres dans le cadre des accords de pêche. Suite à une longue discussion, un consensus se dégage sur les points suivants :

a) la constitution à la CPS d'une base de données commune serait extrêmement utile et permettrait de résoudre les problèmes que pose actuellement la couverture insuffisante des pêcheries thonières de la région;

- b) le degré d'agrégation des données fourni devra être le même que celui utilisé par d'autres organisations de recherche sur les thonidés, c'est-à-dire mensuel et par carré de 5° de côté pour la palangre et le filet maillant, mensuel et par carré de 1° de côté pour les autres types d'engins;
- c) les données constituant la base de données commune seront accessibles à l'ensemble des pays qui y contribuent, et ce, sur la base du degré minimum d'agrégation : mensuel et par carré de 5° de côté pour la palangre et le filet maillant, mensuel et par carré de 1° de côté pour les autres types d'engins).

82. On demande l'avis des représentants des Etats fédérés de Micronésie, de Fidji, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Iles Salomon et des Tonga sur la création d'une telle base de données et sur la proposition de permettre, à des pays non membres de la CPS qui y auraient contribué, d'avoir accès aux données regroupées. Unanimes, ils se déclarent en faveur de tels échanges de données dans la mesure où le degré d'agrégation convenu est respecté.

83. Le représentant du Japon fait remarquer que son gouvernement fait preuve de prudence lorsqu'il s'agit de communiquer des données; toutefois, si les données relatives à d'autres PPPH étaient réunies au sein d'une base de données commune, le Japon serait plus enclin à y participer. Le comité souligne à nouveau l'importance qu'il attache à la mesure n° 13 de la future liste.

84. Le comité formule la recommandation suivante :

Mesure n° 13 : *La CPS s'efforcera de mettre en place une base de données régionales commune sur les thonidés en respectant un niveau d'agrégation acceptable. L'ensemble des partenaires ayant contribué à la base de données y auront accès par le biais d'un réseau de distribution préalablement défini.*

Ce point pourrait être discuté plus longuement à la prochaine conférence technique régionale sur les pêches.

85. On aborde ensuite la question de la participation d'autres PPPH importants aux futures réunions du comité permanent. On signale qu'une invitation à la présente réunion avait été envoyée à la Corée, qui n'a pu l'honorer en raison de problèmes de manque de personnel. On observe par ailleurs que malgré l'absence de la Corée, les relations entre la CPS et ce pays se sont nettement améliorées suite à la visite qu'y a effectué, en février 1989, le directeur scientifique du Programme thonidés.

86. Le comité décide de retenir la mesure suivante :

Mesure n° 14 : *La CPS demandera à la Corée de l'informer sur les progrès réalisés dans la collecte de données sur la flottille de senneurs et, dans la mesure du possible, de lui fournir, pour l'ensemble des navires opérant dans la zone statistique CPS, des données à un niveau d'agrégation conforme à ce qui a été décidé pour la base de données commune CPS.*

87. Le comité relève que les objectifs qu'il poursuit sont purement scientifiques et que d'autres considérations ne devraient pas entacher l'importance considérable que revêt la promotion de la coopération scientifique ainsi que la collecte de statistiques complètes sur les pêcheries thonières de la région. Aussi le comité formule-t-il la recommandation suivante :

Mesure n° 15 : *La CPS s'efforcera d'inviter aux futures réunions du comité permanent sur les thonidés et marlins, les PPPH qui exploitent ou ont exploité des flottilles dans la zone CPS, et ce, en vue de promouvoir la coopération scientifique et l'échange de données à des fins d'évaluation des ressources thonières.*

6. RAPPORT SUR LE COLLOQUE DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RECHERCHES CONSACREES AU GERMON DU SUD (SPAR)

88. M. A.D. Lewis, président du deuxième colloque du groupe de travail sur les recherches consacrées aux germans du sud (SPAR), informe le comité que celui-ci s'est tenu à Suva du 14 au 16 juin 1989. M. Lewis présente un bref résumé du rapport du colloque et souligne que ce rapport a été rédigé aux seules fins d'information et ne nécessite donc pas l'approbation formelle du comité permanent.

89. Le colloque a notamment permis d'atteindre le consensus suivant : estimation aussi fine que possible des prises actuelles de germans dans le Pacifique Sud et de l'état de ces pêcheries. Par ailleurs, les points-clé liés à la gestion de la pêcherie ont été identifiés :

- a) la prise et l'effort de pêche en surface ont rapidement augmenté et atteignent un niveau alarmant; tout nouvel accroissement viendrait exacerber la situation;
- b) les estimations de prise ne tiennent pas compte de la mortalité des individus qui s'échappent ou sont perdus;
- c) aucune évaluation quantitative des stocks ne pourra être faite de façon fiable dans un proche avenir;
- d) si les captures de poissons de petite taille se poursuivent au rythme actuel de 34 000 à 59 000 tonnes, on assistera à une diminution du recrutement du stock de poissons en train de frayer ainsi qu'à une réduction des taux de prise à la palangre;
- e) la baisse du recrutement du stock de poissons frayant risque de réduire le nombre de recrues pour les pêcheries de surface;
- d) si le recrutement des pêcheries de surface baisse, la reconstitution des stocks (et du rendement) risque de prendre de nombreuses années du fait du décalage qui s'ensuivra.

90. On aborde, dans les détails, la question des besoins en matière de données nécessaires à l'évaluation des stocks. Tous les participants s'accordent sur le modèle de la future base de données commune qui servira de cadre aux futures évaluations de stock. Cette base de données serait coordonnée par la CPS et diffusée aux participants à des intervalles réguliers. Les dispositions relatives à la communication des données devront être en place d'ici au 31 octobre 1989.

91. Etant donné l'évolution qu'a connu cette pêcherie, il apparaît nécessaire de mener à bien plusieurs activités de recherche. Une discussion approfondie aboutit à la décision de conduire une série de projets de recherche sur : les activités de marquage, le frai, l'âge et la croissance, l'océanographie, les rendements de la pêche et les estimations des taux de perte lors de la pêche au filet maillant dérivant.

92. Le comité adopte le rapport du groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud et décide d'ajouter à sa liste plusieurs mesures qui en découlent.

93. Les mesures issues du rapport de la deuxième réunion du SPAR et auxquelles il convient de donner une suite sont les suivantes :

- Mesure n° 16 : L'Université nationale de Taiwan (NTU) poursuivra ses efforts de la mise au point de systèmes de collecte de données (prise, effort et composition en espèces) pour les flottilles exploitant le germon du sud au filet maillant.*
- Mesure n° 17 : Le JFSFRL et le NTU entreprendront une évaluation de la disponibilité et de la qualité des données sur les prises commerciales provenant des pêcheries de germon du sud au filet maillant.*
- Mesure n° 18 : Le NMFS, la Nouvelle-Zélande, Fidji, la Polynésie française, les Tonga, la Nouvelle-Calédonie, le Japon, Taiwan et la CPS s'efforceront d'améliorer les systèmes destinés à recueillir des données sur la répartition par taille des germons.*
- Mesure n° 19 : La CPS fera office de centre de réception et de diffusion des statistiques sur les pêcheries de germon et utilisera ces données pour établir annuellement un état récapitulatif des prises de germon du sud.*
- Mesure n° 20 : La CPS, le NMFS et la Nouvelle-Zélande coordonneront, pendant la campagne 1989/90, le marquage du plus grand nombre possible de germons dans une zone géographique aussi vaste que possible en utilisant les marques et les protocoles du SPAR.*
- Mesure n° 21 : Le NMFS recherchera la possibilité d'entreprendre des analyses de laboratoire sur les gonades de germon afin de déterminer le caractère saisonnier du frai et de l'émission d'oeufs.*
- Mesure n° 22 : Le NMFS et la Nouvelle-Zélande poursuivront leurs efforts sur la vérification et la comparaison de la périodicité des cercles sur les otolithes et les vertèbres.*
- Mesure n° 23 : La Nouvelle-Zélande poursuivra la production de relevés de la température de surface des mers par satellite dans la zone de convergence sub-tropicale pour la campagne 1989/90 de pêche au germon du sud.*

94. Le comité décide de tenir le prochain colloque SPAR dans deux ans; une date précise n'est pas arrêtée afin de pouvoir éventuellement tenir compte de l'évolution de cette pêcherie. A cet égard, la mesure suivante est recommandée :

- Mesure n° 24 : La CPS et les membres du SPAR détermineront la date et le lieu de la prochaine réunion du groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud (SPAR) en tenant compte à la fois de l'évolution de cette pêcherie et du calendrier des autres réunions. En tout état de cause, la troisième réunion du SPAR sera organisée avant juillet 1991, probablement en Nouvelle-Calédonie (CPS/ORSTOM) ou aux Etats-Unis (NMFS).*

7. PROJET DE REUNION CONSULTATIVE D'EXPERTS (FAO) SUR L'ETAT DES STOCKS ET LES INTERACTIONS DES RESSOURCES THONIERES DANS LE PACIFIQUE

95. Le représentant du siège de la FAO présente un rapport sur l'état d'avancement des plans relatifs à cette réunion.

96. On explique que l'idée d'organiser une consultation date de 1986 mais que des contraintes budgétaires ont jusqu'alors entraîné des retards.

97. Une réunion de planification est à présent prévue pour la fin du mois d'octobre 1989 à Nouméa. Le représentant de la FAO remercie la CPS d'avoir bien voulu accueillir cette réunion et explique que plusieurs groupes de travail ont été créés : neuf, correspondant aux différentes espèces, et un sur les interactions. La réunion de planification du mois d'octobre rassemblera les présidents de ces groupes ainsi que des représentants des pays insulaires du Pacifique. On indique que l'ordre du jour précis de la réunion n'a pas encore été arrêté et que les objectifs poursuivis au titre de cette consultation pourront être modifiés en fonction des résultats de la réunion préliminaire.

98. En réponse aux questions qui lui sont posées, le représentant de la FAO explique que la réunion de planification traitera des dispositions à prendre en vue de la consultation : objectifs, ordre du jour, durée et lieu de la réunion et financement.

8. QUESTIONS DIVERSES

99. Aucune autre question n'est soulevée.

9. DISPOSITIONS CONCERNANT LA PROCHAINE REUNION

100. Lors de la réunion inaugurale du comité permanent en 1988, il avait été proposé que les futures réunions durent trois jours et que la présidence en soit assurée par un chercheur originaire du même pays que le président de la conférence technique régionale sur les pêches. En l'absence de toute contre-proposition, le président du comité permanent en 1990 sera un représentant des Etats fédérés de Micronésie.

101. La décision finale sur le lieu et la date de la future réunion du comité permanent est reportée à la prochaine conférence technique, dans le cadre de laquelle il convient de prendre ce type de décision.

102. Le président exprime ses remerciements aux participants pour leur contribution aux travaux de la réunion. Au nom du comité, il s'adresse tout particulièrement aux représentants des pays de l'ASEAN et des PPPH en indiquant que la participation assidue des PPPH avait contribué de manière significative aux futures perspectives d'échange de données et devrait permettre de réaliser dorénavant des progrès considérables. Avant de clôturer la réunion, il remercie le gouvernement de Fidji pour son hospitalité et son accueil et fait également mention des efforts consacrés par les rapporteurs et le personnel du secrétariat dans la mise au point du présent rapport.

BIBLIOGRAPHIE

Tanaka T. et Yao M., 1980. Facteurs influant sur les prises dans quatre différentes zones de pêche à la bonite de l'Océan Pacifique équatorial occidental. SPC/Fisheries 12/WP.16.

LISTE DE MESURES 1988 ET SUITE DONNEE

Mesure n° 1 : *La République de Chine fournira des récapitulatifs de données de prise et d'effort pour la zone statistique CPS et, dans la mesure du possible, pour la Mer de Chine et les eaux des Philippines.*

Le système de récolte des données n'étant pas encore au point, il n'a pas été possible de répondre à cette demande.

Mesure n° 2 : *Le FSFRL fournira des chiffres sur le pourcentage de l'effort de pêche thonière déployé dans les ZEE des pays membres par rapport aux zones de pleine mer.*

Les données sont à présent réunies et seront diffusées pour autant que leur caractère confidentiel soit respecté, qu'elles ne serviront qu'à l'analyse scientifique et qu'il soit demandé aux autres PPPH de transmettre leurs données. L'ensemble de ces conditions est soit couvert par le mandat de la CPS soit par des précédents; une déclaration écrite en ce sens a été préparée par la CPS.

Mesure n° 3 : *Les organisations régionales (en particulier la FAO/PNUD par le biais de l'IPTP et de la CPS au titre du Programme thonidés) maintiendront le contact dans le cadre des programmes de marquage des thonidés dans les zones d'intérêt commun, notamment dans celles avoisinant la zone d'action de la CPS.*

Les contacts ont été maintenus et l'IPTP est précisément représenté à la présente réunion.

Mesure n° 4 : *La CPS et le JFSFRL prendront les dispositions nécessaires pour qu'un chercheur japonais financé par le JICA soit autorisé à venir travailler à la CPS pendant six mois en 1989 dans le cadre d'un projet conjoint de recherche.*

Ces dispositions ont fait l'objet d'une approbation de principe; toutefois le détachement ne couvrira qu'une période de trois mois avec la possibilité de poursuivre les travaux l'année suivante. Il subsiste, de part et d'autre, quelques problèmes liés au caractère confidentiel des données mais il est prévu de commencer les travaux prochainement.

Mesure n° 5 : *Le JFSFRL prendra des dispositions afin de faire office de centre de réception des marques utilisées au titre du projet de marquage régional des thonidés de la CPS et récupérées par des navires japonais.*

Des efforts sont faits en ce sens; ils s'accompagnent de la préparation d'affiches en langue vernaculaire et de tee-shirts.

Mesure n° 6 : *La CPS adressera une demande à la République de Chine pour que celle-ci encourage ses pêcheurs à renvoyer les marques CPS soit aux autorités de la République de Chine soit au NMFS à Pago Pago.*

En cours de réalisation suite à la visite du directeur technique du Programme thonidés à Taiwan.

Mesure n° 7 : *La CPS invitera les pays membres à insister sur l'importance du projet régional de marquage des thonidés et, d'une façon générale, sur l'utilité de la coopération en matière de recherche lors des négociations sur les droits de pêche avec les PPPH.*

Plusieurs pays dont l'Australie, les Etats fédérés de Micronésie, Fidji et les Iles Salomon ont oeuvré en ce sens. Cette mesure sera reprise dans la liste de 1989.

Mesure n° 8 : *La CPS demandera aux pays membres de promouvoir le projet régional de marquage des thonidés par le biais de leurs observateurs embarqués sur des navires étrangers.*

En cours de réalisation; mesure qu'il convient de reprendre dans la liste de 1989 et à étendre, dans la mesure du possible, à d'autres programmes de marquage régionaux ou nationaux.

Mesure n° 9 : *L'IPTP fournira des données sur la pêche thonière se déroulant autour de la zone de la CPS, notamment dans les eaux des Philippines et de l'Indonésie.*

Les données sont disponibles mais il convient encore de coordonner la démarcation des zones statistiques et des domaines d'intérêt commun pour que l'échange de données soit fructueux.

Mesure n° 10 : *Le NMFS transmettra aux autorités américaines une demande en vue de l'obtention des données sur les activités des senneurs américains de 1978 à 1983.*

Des démarches ont été faites en ce sens immédiatement après la réunion de 1988 mais la réponse a été négative. Les autorités américaines ont fait preuve de compréhension, mais étant donné le caractère encore trop confidentiel des données, l'ATA n'est pas disposée à les diffuser. Il convient d'envisager d'autres approches qui puissent garantir le caractère confidentiel de ces données.

Mesure n° 11 : *Le JFSFRL transmettra des estimations sur les prises japonaises au filet maillant dérivant dans le Pacifique Sud.*

Des estimations brutes ont été soumises lors de la réunion du SPAR. Les données étaient incomplètes dans la mesure où l'obtention d'un permis n'est pas obligatoire pour les navires pêchant au filet maillant dans les eaux internationales du Pacifique Sud; des efforts sont entrepris afin d'obtenir ces données à titre volontaire.

Mesure n° 12 : *La CPS, le NMFS, l'ORSTOM et la Nouvelle-Zélande organiseront la deuxième réunion du groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud en 1989.*

Cette mesure a été mise en oeuvre; le rapport de la deuxième réunion du SPAR est présenté à la conférence. Il a été tenu compte de la suite qu'il conviendra d'y donner dans le cadre du programme de travail de la CPS et le rapport du SPAR sera publié sous la forme d'un rapport

officiel CPS. La date de la prochaine réunion du SPAR n'a pas été arrêtée mais il a été demandé à la CPS de rester en liaison avec les participants à ce sujet (voir la liste de mesures 1989).

LISTE DES MESURES POUR 1989

- Mesure n° 1 : La CPS devra réaliser, le moment venu, un exposé clair du schéma expérimental et des nouvelles techniques à mettre en oeuvre dans le cadre du projet régional de marquage des thonidés, exposé qui s'appuiera sur des exemples tirés du travail aux Iles Salomon et qui sera présenté lors de la prochaine réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins.*
- Mesure n° 2 : La CPS devra constituer un groupe formé de représentants des organisations et pays concernés, groupe dont le noyau sera constitué par les membres du comité permanent, en vue de l'échange de données sur le marquage, la distribution des récompenses pour le renvoi des marques, la collecte des données de recapture et l'information en langue vernaculaire.*
- Mesure n° 3 : La CPS devra rappeler aux pays membres la demande qui leur a été faite en 1988 de souligner l'intérêt du projet de marquage des thonidés et, plus généralement, de la coopération en matière de recherche, lors des négociations sur les accords de pêche avec les pays pratiquant la pêche hauturière.*
- Mesure n° 4 : La CPS devra rappeler aux pays membres la demande qui leur a été faite en 1988 de veiller à ce que les observateurs nationaux fassent connaître le projet régional de marquage des thonidés (et toute autre opération de marquage) lors de leur séjour sur les navires étrangers.*
- Mesure n° 5 : La CPS diffusera aux membres du comité permanent, avant la prochaine réunion de celui-ci, un projet de rapport de l'étude réalisée conjointement par la CPS et le FSFRL sur les interactions entre palangriers et senneurs, et présentera les résultats de cette étude à la prochaine réunion du comité permanent.*
- Mesure n° 6 : La République de Taiwan présentera les résultats de sa collecte de données sur les senneurs et fileyeurs (filet maillant) et, si possible, fournira à la Commission tout récapitulatif disponible des statistiques de prise et d'effort pour les opérations effectuées par les senneurs, les fileyeurs et la flottille de petits palangriers dans la zone statistique CPS.*
- Mesure n° 7 : Il incombera à la Commission de soumettre une nouvelle demande officielle par laquelle elle invitera tous les PPPH exploitant ou ayant exploité des flottilles dans la zone statistique CPS à lui fournir les données correspondant, d'une part, à l'effort déployé dans la ZEE des pays de la région et, d'autre part, à celui enregistré ailleurs dans cette même zone statistique, et ce, chaque fois que ces données sont disponibles mais n'ont pas été communiquées.*
- Mesure n° 8 : La CPS et l'IPTP examineront la meilleure manière d'obtenir les récapitulatifs de données correspondant à la zone CPS et prendront, le cas échéant, directement contact avec l'Indonésie et les Philippines au sujet des données à échanger avec la Commission.*

- Mesure n° 9 : La CPS demandera au NMFS de réaliser une estimation annuelle de la prise des senneurs américains dans la zone statistique CPS pour la période 1978-88 et de lui communiquer les chiffres obtenus.*
- Mesure n° 10 : Avec l'aide du NMFS, la CPS reprendra contact avec l'American Tunaboat Association en vue d'obtenir les données de prise des senneurs américains ayant opéré dans la zone statistique CPS de 1978 à 1988; elle négociera également un niveau d'agrégation des données qui soit acceptable par les deux parties et qui préserve le caractère confidentiel de ces informations.*
- Mesure n° 11 : Le comité permanent demandera à l'Australie de prendre des mesures en vue d'étoffer son programme de collecte des données afin de couvrir les opérations des thoniers australiens opérant dans la partie de la zone statistique CPS située hors de la zone de pêche australienne.*
- Mesure n° 12 : Le JFSFRL transmettra une demande aux autorités japonaises afin que la CPS reçoive dorénavant régulièrement des données regroupées (filet maillant et palangre : carré de 5° de côté, base mensuelle; senne et canne : carré de 1° de côté, base mensuelle) pour l'ensemble des activités de tous les navires japonais dans la zone statistique CPS.*
- Mesure n° 13 : La CPS s'efforcera de mettre en place une base de données régionales commune sur les thonidés en respectant un niveau d'agrégation acceptable. L'ensemble des partenaires ayant contribué à la base de données y auront accès par le biais d'un réseau de distribution préalablement défini.*
- Mesure n° 14 : La CPS demandera à la Corée de l'informer sur les progrès réalisés dans la collecte de données sur la flottille de senneurs, et, dans la mesure du possible, de lui fournir, pour l'ensemble des navires opérant dans la zone statistique CPS, des données à un niveau d'agrégation conforme à ce qui a été décidé pour la base de données commune CPS.*
- Mesure n° 15 : La CPS s'efforcera d'inviter aux futures réunions du comité permanent sur les thonidés et marlins, les PPPH qui exploitent ou ont exploité des flottilles dans la zone CPS, et ce, en vue de promouvoir la coopération scientifique et l'échange de données à des fins d'évaluation des ressources thonières.*
- Mesure n° 16 : L'Université nationale de Taiwan (NTU) poursuivra ses efforts de mise au point de systèmes de collecte de données (prise, effort et composition en espèces) pour les flottilles exploitant le germon du sud au filet maillant.*
- Mesure n° 17 : Le JFSFRL et le NTU entreprendront une évaluation de la disponibilité et de la qualité des données sur les prises commerciales provenant des pêcheries de germon du sud au filet maillant.*
- Mesure n° 18 : Le NMFS, la Nouvelle-Zélande, Fidji, la Polynésie française, les Tonga, la Nouvelle-Calédonie, le Japon, Taiwan et la CPS s'efforceront d'améliorer les systèmes destinés à recueillir des données sur la répartition par taille des germons.*
- Mesure n° 19 : La CPS fera office de centre de réception et de diffusion des statistiques sur les pêcheries de germon et utilisera ces données pour établir annuellement un état récapitulatif des prises de germon du sud.*

- Mesure n° 20 : La CPS, le NMFS et la Nouvelle-Zélande coordonneront, pendant la campagne 1898/90, le marquage du plus grand nombre possible de germons dans une zone géographique aussi vaste que possible en utilisant les marques et les protocoles du SPAR.*
- Mesure n° 21 : Le NMFS recherchera la possibilité d'entreprendre des analyses de laboratoire sur les gonades de germon afin de déterminer le caractère saisonnier du frai et de l'émission d'oeufs.*
- Mesure n° 22 : Le NMFS et la Nouvelle-Zélande poursuivront leurs efforts sur la vérification et la comparaison de la périodicité des cercles sur les otolithes et les vertèbres.*
- Mesure n° 23 : La Nouvelle-Zélande poursuivra la production de relevés de la température de surface des mers par satellite dans la zone de convergence sub-tropicale pour la campagne 1989/90 de pêche au germon du sud.*
- Mesure n° 24 : La CPS et les membre du SPAR détermineront la date et le lieu de la prochaine réunion du groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud (SPAR) en tenant compte à la fois de l'évolution de cette pêcherie et du calendrier des autres réunions. En tout état de cause, la troisième réunion du SPAR sera organisée avant juillet 1991, probablement en Nouvelle-Calédonie (CPS/ORSTOM) ou aux Etats-Unis (NMFS).*

**DOCUMENTS D'INFORMATION PRESENTES LORS DE LA REUNION
DU COMITE PERMANENT SUR LES THONIDES ET MARLINS**

- | | |
|---------|---|
| SCTB 1 | Rapport de la réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins (CPS/Pêches 20/WP.15 - Août 1988) |
| SCTB 2 | Tuna and Billfish Assessment Programme (TBAP) |
| SCTB 3 | SPC Regional Tuna Tagging Project. Work Plan for Year One |
| SCTB 4 | Data Catalogue, TBAP (SPAR 2/IP 16) |
| SCTB 5 | <i>Bulletin régional sur les thonidés</i> - 4ème trimestre 1988 (SPAR 2/IP 17) |
| SCTB 6 | Estimates of Catch and Effort for Tuna Fisheries in the Central and Western Pacific Ocean for 1987 and 1988 (SPAR 2/IP 18) |
| SCTB 7 | Oceanography and Tuna Fisheries in the Intertropical Western Pacific (R. Pianet) |
| SCTB 8 | An investigation of the fishery interactions and population dynamics of skipjack tuna (<i>Katsuwonus pelamis</i>) in waters of the Solomon Islands (proposal) |
| SCTB 9 | Methods of studying fishery interaction (Conférence régionale technique sur les pêches, 20 août 1988) |
| SCTB 10 | Preliminary analysis of fisheries and some inference on stock status for yellowfin tuna in the Western Pacific (Z. Suzuki, N. Miyabe and S. Tsuji, JFSFRL). |

ORDRE DU JOUR

PREMIERE JOURNEE

1. Formalités
 - 1.1 Allocution d'ouverture
 - 1.2 Nomination du président et des rapporteurs
2. Suite donnée aux mesures adoptées en 1988
3. Activités conduites au titre du programme CPS d'évaluation des thonidés et marlins
 - 3.1 Projet régional de marquage des thonidés – programme de travail et compte rendu des activités
 - 3.2 Couverture actuelle des données disponibles sur les pêcheries des thonidés de la région
 - 3.3 Océanographie et pêcheries de thonidés

DEUXIEME JOURNEE

4. Thon jaune du Pacifique occidental – modalités de l'évaluation des stocks et des études sur l'interaction entre pêcheries
5. Activités de recherche sur les thonidés et marlins conduites en collaboration par les pays insulaires du Pacifique, les PPPH et les pays de l'ASEAN
 - 5.1 Colloque WPFCC sur la recherche thonière
 - 5.2 Etude de collaboration Japon JFSFRL/Programme thonidés
 - 5.3 Collaboration future, dont échange de statistiques halieutiques
6. Rapport sur le colloque du groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud (SPAR)
7. Projet de réunion consultative d'experts (FAO) sur l'état des stocks et les interactions des ressources thonières dans le Pacifique
8. Questions diverses
9. Dispositions concernant la prochaine réunion

TROISIEME JOURNEE

10. Adoption du rapport et de la liste de mesures pour 1989

**LISTE DES PARTICIPANTS A LA REUNION DU
COMITE PERMANENT SUR LES THONIDES ET MARLINS**

AUSTRALIE

Mr Albert Caton
Fisheries Resources Branch
Bureau of Rural Resources
Department of Primary Industry and Energy
GPO Box 858
CANBERRA ACT 2600

REPUBLIQUE DE CHINE

Dr Chien-Hsiung Wang
Fishery Biologist
Institute of Oceanography
National Taiwan University
TAIPEI, TAIWAN

ETATS FEDERES DE MICRONESIE

Mr Bernard Thoulag
Deputy Director
Micronesian Maritime Authority
P.O. Box D
Kolonias, Pohnpei

Mr John Diplock
Micronesian Maritime Authority
P.O. Box D
Kolonias, Pohnpei

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Dr Jerry Wetherall
Honolulu Laboratory
National Marine Fisheries Service
2570 Dole Street
HONOLULU HI 96822, Hawaii

FIDJI

Ratu Tui Cavuilati
Deputy Secretary
Ministry of Primary Industries
P.O. Box 358
SUVA

FIDJI

Dr Tim Adams
Principal Fisheries Officer
(Resources Assessment & Development)
Fisheries Division
Ministry of Primary Industries
P.O. Box 358
SUVA

Mr Subodh Sharma
Fisheries Officer (Statistics)
Fisheries Division
Ministry of Primary Industries
P.O. Box 358
SUVA

INDONESIE

Mr J.C.B. Uktolseja
Research Institute for Marine Fisheries
Jl. Krapu
JAKARTA UTARA

JAPON

Dr Y. Watanabe
Far Seas Fisheries Research Laboratory
5-7-1 Orido, Shimizu-shi
SHIZUOKA PREFECTURE 424

Dr Z. Suzuki
Far Seas Fisheries Research Laboratory
5-7-1 Orido, Shimizu-shi
SHIZUOKA PREFECTURE 424

MALAISIE

Mr Lui Yean Pong
Senior Fisheries Officer
Fisheries Research Institute
Department of Fisheries
Gelugor, PENANG 11700

NOUVELLE-ZELANDE

Dr Talbot Murray
Fisheries Research Centre
Ministry of Agriculture and Fisheries
Greta Point
P.O. Box 297
WELLINGTON

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE

Mr Andrew Richards
Assistant Secretary
Research and Surveys Branch
Department of Fisheries & Marine Resources
P.O. Box 165
KONEDOBU

PHILIPPINES

Mr Juanito Malig
 Director
 Bureau of Fisheries & Aquatic Resources
 Arcadia Bldg, 860 Quezon Avenue
 Quezon City
 METRO MANILA

Atty Reuben Ganaden
 Chief
 EEZ Fisheries & Allied Services Division
 Bureau of Fisheries & Aquatic Resources
 Arcadia Bldg, 860 Quezon Avenue
 Quezon City
 METRO MANILA

ILES SALOMON

Mr Sylvester Diake
 Principal Fisheries Officer
 (Resources Management)
 Fisheries Department
 Ministry of Natural Resources
 P.O. Box G24
 HONIARA

TONGA

Mr Tevita Finau
 Research Officer
 Fisheries Division
 P.O. Box 14
 NUKU'ALOFA

ORGANISATIONS

**Agence des pêches du Forum
 (FFA)**

Dr Roger Uwate
 Senior Economist
 Forum Fisheries Agency (FFA)
 P.O. Box 629
 HONIARA, Iles Salomon

Mr Peniasi Kunatuba
 Fisheries Development Officer
 Forum Fisheries Agency (FFA)
 P.O. Box 629
 HONIARA, Iles Salomon

**Indo-Pacific Tuna Development and
 Management Programme (IPTP)**

Mr T. Sakurai
 Programme Leader
 Indo-Pacific Tuna Development and
 Management Programme
 P.O. Box 2004
 COLOMBO, Sri Lanka

**Institut français de recherche scientifique
pour le développement en coopération
(ORSTOM)**

M. Renaud Pianet
Halieute (thonidés)
ORSTOM
B.P. A5
NOUMEA CEDEX, Nouvelle-Calédonie

**National Marine Fisheries Service
(NMFS)**

Dr Gary Sakagawa
Southwest Fisheries Center
National Marine Fisheries Service
NOAA
P.O. Box 271
LA JOLLA, CA 92038, Etats-Unis d'Amérique

**Organisation des Nations-Unies pour
l'alimentation et l'agriculture (FAO)**

Dr Jacek Majkowski
Division of Fisheries, CSIRO
HOBART, TASMANIA, Australie

Mr Robert Gillett
Fisheries Development Adviser
Regional Fishery Support Programme
UNDP Private Mail Bag
SUVA, Fidji

**Commission du Pacifique Sud
(CPS)**

M. Jon Jonassen
Directeur des programmes
Commission du Pacifique Sud
B.P. D5
NOUMEA CEDEX, Nouvelle-Calédonie

M. Antony Lewis (Dr)
Directeur scientifique
Commission du Pacifique Sud
B.P. D5
NOUMEA CEDEX, Nouvelle-Calédonie

M. John Hampton
Spécialiste de la recherche halieutique
Commission du Pacifique Sud
B.P. D5
NOUMEA CEDEX, Nouvelle-Calédonie

M. Tim Lawson
Statisticien des pêches
Commission du Pacifique Sud
B.P. D5
NOUMEA CEDEX, Nouvelle-Calédonie